

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5932

présenté par

Mme Regol, M. Thierry, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans est une mesure fondamentalement injuste socialement, et ce pour de multiples raisons que les écologistes souhaitent exposer.

Ainsi, le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans aura pour effet de précariser plus encore les personnes âgées LGBTQI+. En effet, ces personnes sont plus nombreuses à subir des discriminations dans le monde du travail tout au long de leur vie, engendrant des carrières hachées mais aussi des discriminations salariales encore bien réelles - ce qui est d'autant plus vrai pour les femmes lesbiennes ou bisexuelles. Par conséquent, les personnes LGBTQI+ doivent travailler plus longtemps pour éviter de subir la décote ou bien faire le choix de partir plus tôt avec une pension incomplète pour profiter de ce temps libéré qu'offre la retraite.

Les personnes LGBTQI+ peuvent en outre moins souvent s'appuyer sur la solidarité familiale pour faire face aux difficultés du grand âge (en raison parfois d'un rejet de la part de ces familles, parfois des discriminations que l'État leur a fait et leur fait encore subir quant à la possibilité de fonder une famille) et sont bien plus sujettes à l'isolement une fois arrivées à un âge avancé que le reste de la population, ce qui accroît l'effet délétère de pensions réduites que l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation va provoquer.

Cette réforme, dont l'article 7 est le cœur battant, est donc profondément injuste et brutale pour toutes les personnes LGBTQI+ et constitue un recul social sans précédent.